

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 11/04/2023

Salle du Conseil Municipal – Place Viata – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 05/04/2023

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 23

Quorum atteint

Présents (16) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Paul MARTINEZ
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Jean-Pierre CAMBON
- Jean-Luc DELAGNES

Absents représentés (7) :

- Eddy GOMMERET : pouvoir à Patricia BELKADI
- Emilie BRIGNARD : pouvoir à Karine TURLAIS
- Céline DUCOUDRAY : pouvoir à Gautier VIDAL
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS
- Patrick MOREAU : pouvoir à Marc OLIVIER
- Pascal PANTHENE : pouvoir à Jean-Pierre CAMBON
- Serge PRIVAT : pouvoir à Jean-Luc DELAGNES

Absents (6) :

- Norbert ISERN
- Anne MACIAS
- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Flavien MERCADIER
- Julien SAVARD
- Marion LIGIER

Secrétaire : Patricia BELKADI

DELIBERATION N°D2023-28 – BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 a été débattu lors du Conseil Municipal du 22 mars 2023.

Le budget 2023 repose sur les données financières suivantes :

- reprise du résultat de l'exercice 2022 : (R002) 569 202,82 euros ;
- intégration des restes à réaliser 2022 en section d'investissement : 80 000,00 euros en recettes et 1 091 762,46 euros en dépenses ;
- le budget 2023 alloué aux dépenses de charges de personnel est de 3 500 000 euros ;
- le montant des crédits d'investissement pour les dépenses d'équipement pour 2023 est de 2 657 206,46 euros ;
- l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 est de 5 007 722 euros. La capacité de désendettement est de 7,5 ans, elle demeure en dessous de la limite préconisée de 12 ans.

Le budget total s'élève en dépenses et en recettes à 10 962 608,07 €.

Les dépenses et les recettes en sections de Fonctionnement et d'Investissement s'établissent comme suit :

Section de Fonctionnement

| | | |
|------------|-------|----------------|
| - Dépenses | | 7 358 501,00 € |
| - Recettes | | 7 358 501,00 € |

Section d'Investissement

| | | |
|------------|-------|----------------|
| - Dépenses | | 3 604 107,07 € |
| - Recettes | | 3 604 107,07 € |

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le budget 2023. La maquette budgétaire est annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.